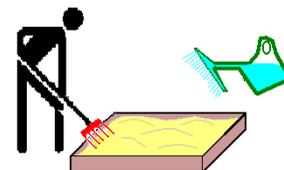


BACTINET B.A.S

BIONETTOYANT ACTIVÉ A USAGE PROFESSIONNEL POUR L'ENTRETIEN DES BACS A SABLE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.	. MASSE VOLUMIQUE	: 1035 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE:	Acide.	. TENSION SUPERFICIELLE pur:	34,5 DYNE/cm.
. ASPECT	: Incolore.	TENSION SUPERFICIELLE à 5 %:	45 DYNE/cm.
. pH à 1 %	: 5,02 environ.	. ODEUR	: Agréable de fraîcheur herbacée



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Produit concentré. Miscible dans l'eau, non moussant. Biodégradable, ne laisse pas de résidus. Contribue, avec les mesures préventives de protection et obligations d'entretien à satisfaire aux exigences des règlements sanitaires départementaux et aux normes **AFNOR XPS 54207** et **AFNOR XPS 54206** concernant la nécessité d'assurer périodiquement les opérations de nettoyage, de traitement de sanitation du sable dans les bacs, aires de jeux, sautoirs des installations sportives scolaires ou publiques, crèches, écoles maternelles. Par ses fonctions bactéricides, participe à l'hygiène et à la qualité sanitaire du sable. Réduit les risques de développement, de propagation de germes d'origine fécale notamment. Son pouvoir oxydant élevé apporte une fonction décontaminante, réduction de la pollution microbienne, pour satisfaire aux exigences de la norme AFNOR XPS 54 207 relative aux bactéries d'origine fécale : **Escherichia coli**, **Streptocoques fécaux, (Streptocoques du groupe D)**. Exerce simultanément une action désodorisante redonnant au sable une odeur de fraîcheur herbacée. Lors du changement complet du sable, s'utilise pour nettoyer désincruster sur les parois et fond des bacs à sable en apportant un traitement bactéricide. Autocontrôles recommandés : faire procéder périodiquement aux contrôles relatifs à la recherche des bactéries d'origine fécale et des parasites (oeufs d'helminthes).

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Effectuer l'application hors de la présence des utilisateurs. Préparer la solution à raison d'1 partie de produit pour 5 parties d'eau dans du matériel en plastique ou en inoxydable très propre et convenablement bien rincé à l'eau au préalable. Effectuer un nettoyage des abords du bac à sable (balayer les abords dans le sens du bac vers l'extérieur), ramasser les objets et éliminer les salissures et débris divers (feuilles, papiers, chiffons, amas organiques, mousses, lichens, souillures diverses) à l'aide d'un râteau. Selon le cas, effectuer un passage au tamis ou au crible à sable. Arroser régulièrement à l'aide d'un applicateur approprié (arrosoir ou pulvérisateur en polyéthylène) le sable en prenant soin de casser les mottes ou agglomérats, de le remuer et de le retourner à l'aide d'une bêche ou d'une fourche, en assurant l'imprégnation du sable en profondeur de 25 à 30 cm, généralement selon l'origine et la finesse du sable (carières, dunes,...), de 75 à 80 litres de solution par m³ de sable, selon la profondeur traitée. Attendre 12 à 24 heures avant de remettre le bac à sable à disposition des utilisateurs; laisser sécher le sable.

NOTA : par temps de pluie, recouvrir d'un film ou bâche plastique afin d'éviter une dilution trop importante de la solution. Afin d'éviter l'apport de souillure ou d'adjonctions dans le sable par les oiseaux, les petits animaux domestiques (chats, chiens, etc), prendre soin en période de non-utilisation de protéger le bac avec un filet plastique. Observer les prescriptions relatives aux conditions générales d'entretien des bacs à sable (surveillance, ratissage quotidien, périodicité de renouvellement du sable, etc).

TEMPS D'UTILISATION DES SOLUTIONS DILUÉES LIMITÉ A 24 HEURES

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excedant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.